SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH PLACEMENT ARRETEE AU 30/06/2007

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE SICAV BH PLACEMENT ARRETES AU 30 JUIN 2007

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers intermédiaires de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 juin 2007.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers intermédiaires de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 juin 2007, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes

- Bien qu'au courant du trimestre les actions « ELMAZRAA » et les certificats « LA CARTE » (admis à la cote) n'ont pas fait l'objet d'offres et de demandes pendant un nombre significatif de séances de bourse, la société n'a pas pratiqué une décote sur le dernier cours boursier conformément à ses méthodes comptables.
- Le ratio représenté par le rapport entre le portefeuille titre et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 80%. Ce rapport, calculé par nos soins, s'est élevé environ à 78%.
- La société SICAV BHP détient des actions non admises à la cote de la bourse. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83, portant code des organismes de placement collectif en valeur mobilière et l'article 2 du décret 2001-2278.

Tunis, le 23 juillet 2007

La Générale d'Audit et Conseil - G.A.C

Membre de CPA Associates International

Chiheb GHANMI

Associé

BILAN au 30 juin 2007 (Unité : en 1000 TND)

		30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
<u>ACTIF</u>	Not			
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	4 615 628	4 144 240	4 480 135
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 331 812	3 789 470	4 124 292
b - Obligations et Valeurs assimilées		283 816	354 770	337 996
c - Autres Valeurs		-	-	17 847
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 407 219	614 598	1 149 826
a - Placement monétaires		1 498 945	499 800	999 314
b – Disponibilités		- 91 726	114 797	150 512
AC 3 - Créances d'exploitation		59 234	-	73 463
a - Dividendes & intérêts à recevoir		11 234	-	
b - Titres de créances échus		-		
c - Autres créances d'exploitation		48 000	-	73 463
AC 4 - Autres actifs		-		-
TOTAL ACTIF		6 082 081	4 758 838	5 703 423
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-5	7 625	5 530	7 153
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-6	302 710	285 918	281 621
TOTAL PASSIF		310 335	291 448	288 774
ACTIF NET				
CP 1 –Capital		5 682 037	4 379 505	5 261 617
CP 2 - Sommes distribuables	3-3	89 709	87 885	153 033
a - Sommes distribuables des exercices		11	108	110
b - Sommes distribuables de l'exercice		89 698	87 777	152 923
ACTIF NET	3-2	5 771 746	4 467 390	5 414 650
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 082 081	4 758 838	5 703 423

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 30 juin 2007
(Unité - en 1000 TND)

	(011110	- 011 1000 111	_ ,			
		Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
		01/04/2007	01/01/2007	01/04/2006	01/01/2006	01/01/2006
		au	au	au	au	au
	Notes	30/06/2007	30/06/2007	30/06/2006	30/06/2006	31/12/2006
PR 1 - Revenus du portefeuille – titres	4-1	97 515	101 904	97 957	99 436	172 494
a - Dividendes		93 085	93 085	96 425	96 425	160 257
b - Revenus des obligations						
et valeurs assimilées		4 431	8 820	1 532	3 011	12 237
c - Revenus des autres valeurs		-	-			
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2	10 103	19 761	3 294	3 294	13 013
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		107 618	121 665	101 251	102 730	185 506
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-7	7 334	14 516	5 239	9 953	21 699
REVENU NET DES PLACEMENTS		100 285	107 150	96 012	92 777	163 807
PR 3 - Autres produits		2 643	4 257	2 205	4 486	7 510
CH 2 - Autres charges	4-8	5 874	11 474	5 403	10 233	21 426
RESULTAT D'EXPLOITATION		97 054	99 933	92 814	87 030	149 892
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		- 10 274	- 10 235	760	747	3 032
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		86 780	89 698	93 574	87 777	152 923
PR 4 - Régularisation du résultat						
d'exploitation (annulation)		10 274	10 235	-	- 747	- 3
 * Variation des +/- values potentielles sur titres 		- 31 685	263 802	58 201	455 335	1 068 393
 * +/- values réalisées sur cession des titres 		15 326	103 161	18 785	48 794	240 044
* Frais de négociation		- 617	- 1	- 192	- 757	- 3
RESULTAT NET DE LA PERIODE		80 078	465 368	169 607	590 401	1 454 952

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007 (Unité en 1000 TND) Période du Période du Période du Année

	Période du 01/04/2007 au	Période du 01/01/2007 au	Période du 01/04/2006 au	Période du 01/01/2006 au	Année
AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant	30/06/2007	30/06/2007	30/06/2006	30/06/2006	
des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	97 053	99 933	92 814	87 030	149 892
b - Variation des +/- values potentielles					
sur titres	- 31	263 802	58 201	455 335	1 068 393
c - +/- values réalisées sur cession de titres	15 326	103 161	18 785	48 794	240 044
 d - Frais de négociation de titres 	-	- 1	- 192	- 757	- 3
AN 2 - Distribution des dividendes	162 137	162 137	116 972	116 972	116 972
AN 3 -Transaction sur le capital					
a - Souscriptions	5 371 008	8 963 364	295 568	367 203	755 291
* Capital	11 288 800	18 737 200	773 500	972 300	1 828 800
* Régularisation des sommes non distrib.	- 6 000	- 9 954	- 482 771	- 611 956	- 1 091
 * Régularisations des sommes distrib. 	83 025	180 949	4 839	6 859	17 961
* Droits d'entré					-
b - Rachats	5 541 484	8 909 498	131 157	200 499	505 878
* Capital	11 522 400	18 341 100	341 300	539 000	1 215 400
* Régularisation des sommes non	- 6 073	- 9613	- 212 849	- 343 229	- 723
* Régularisation des sommes distrib.	92 370	182 068	2 706	4 728	13 544
* Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 252 536	357 096	217 047	640 133	1 587 393
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	6 024 283	5 414 650	4 250 345	3 827 257	3 827 257
b - En fin de période	5 771 746	5 771 746	4 467 390	4 467 390	5 414 650
AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)					
a - En début de période	124 006	117 709	111 586	111 575	111 575
b - En fin de période	121 670	121 670	115 908	115 908	117 709
VALEUR LIQUIDATIVE	47.438	47.438	38.543	38.543	46.000
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-	-	-	-	37,12%

Notes aux états financiers intermédiaires (les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

Les états financiers provisoires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers provisoires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus au moins valus potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2007 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/2007, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/06/2007 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2007 à 4 615 628 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit:

Du titre titi		acquisition 3		de % de if net l'actif	% du K de l'émé	
A – <u>Actions, valeurs assimilées et droit rattachés :</u> 1 - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés admis à la cote						
ACTIONS						
CIL AMEN BANK ATB BATAM BIAT BIAT NS010107 BNA BTEI EL MAZRAA G-LEASING MONOPRIX SFBT SIAME SIPHAT SOTETEL SOTRAPIL SOTUMAG SPDIT-SICAF STAR STEQ TUNIS-AIR UBCI UIB	28 750 1 077 50 475 13 623 6 408 1455 138 510 2 793 22 136 150 6 463 2 013 2 604 3 957 9 899 221 960 10 101 500 1 178 42 617 4 563 1 962	373 282,636 13 486,980 150 405,932 193 483.581 238 764,940 42 573,300 1 208,719 10 920,094 32 235,672 778 527,024 4 205,778 379 568,178 113 231,887 34 559,553 311 212,690 225 692,352 626 692,881 359 711,509 6 500,000 12 600,800 134 251,888 92 088,697 22 398,823	370 300,000 26 386,500 257 775,825 0.000 235 814,400 38 557,500 1 153,128 15 326,520 31 281,600 161 614,936 10 400,550 496 944,000 49 117,200 54 704,832 99 427,539 341 248,227 441 700,400 600 241,824 8 500,000 14 809.816 172 939,786 148 753,800 30 401,190	6,42% 0,46% 4,47% 0,00% 4,09% 0,67% 0,02% 0,54% 2,80% 0,18% 8,61% 0,85% 0,95% 1,72% 5,91% 7,65% 10,40% 0,15% 0,26% 3,00% 2,58% 0,53%	6,09% 0,43% 4,24% 0,00% 3,88% 0,63% 0,02% 0,25% 0,51% 2,66% 0,17% 8,17% 0,81% 0,90% 1,63% 5,61% 7,26% 9,87% 0,14% 0,24% 2,84% 2,45% 0,50%	
	ore de res d'		 Valeur au	de % de if net l'actif	% du K de l'émé	
A – <u>Actions, valeurs assimilées et droit rattachés :</u> 1 - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés admis à la cote :						
OBLIGATIONS AFRICA 2003 WIFAK LEASE	1 000 2 500	80 000.000 250 000.000	83 787,398 259 794,521	1,45% 3,47%	1,38% 3,29%	1
DROITS			,	,	,	
AMS Da 2001 AMS Da 1999 SFBT DA TUNIS RE DA TUNIS RE DS	2 7 2 40 000 40 000	0,250 2,394 12,080 0,000 0,000	0,140 0,770 10,200 0,000 0,000	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	- - -
2 - Actions. valeurs	assimilées	s et droits rattach	és non admis à l	a cote :		
BTS TUNIS-RE	50 40 000	500,000 480 000,000	500,000 424 000,000	0,01% 7,35%	0,01% 6,97%	-

3- Autres valeurs Certificats d'inves	tissements	:				
LA CARTE	8 143	257 107,319	175 888,800	3,05%	2,89%	-
B- Titres OPCVM :						
SICAV BHO	1 226	128 169,719	124 012,352	2,15%	2,04%	-

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2007 à 7 625 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30-06-2007	30-06-2006
Rémunération du gestionnaire à payer Rémunération du dépositaire à payer	7 040 585	4 938 592
Total	7 625	5 530

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2007 à 302 710 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30-06-2007	30-06-2006
Jetons de présence Actionnaires. dividendes à payer Redevance du C.M.F à payer Etat. retenue à la source Honoraires du C.A.C à payer Autres rémunérations à payer T.C.L à payer	4 801 269 651 5 628 26 22 373 150 81	8 821 259 532 372 5 129 11 746 150 168
Total	302 710	285 918

3-4 Notes sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-06-2007 se détaille ainsi :

		30.06.2006		
Désignations	Résultats D'exploitation	Régularisations	Sommes Distribuables	Sommes Distribuables
Ex. antérieur Exercice 2007	149 892 99 933	3 032 -10 235	152 923 89 698	108 87 777
Total	249 825	-7 203	242 621	87 885

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Désignations	30-06-2007	30-06-2006
Capital au 31-12-(N-1) (en nominal) Frais de négociation	11 770 900 -3 376	11 1 57 500 -557
Différence d'estimation	1 068 393	559 294
Moins-value réalisée	240 044	-354 956
Régularisation	-7 661 311	-7 534 024
Capital au 31-12-(N-1) en V.L	5 414 650	3 827 257
Nombre de titre	117 709	111 575
Souscriptions réalisées (en nominal)	40.707.000	070 200
Montant	18 737 200	972 300
Nombre de titres	187 372	9 723
Rachats effectués (en nominal) Montant Nombre de titres Nombre d'actionnaires	18341 100 183 411	539 000 5 390
Capital au 30-06		
En nominal Frais de négociation Différence d'estimation Moins values réalisée Régularisations Capital en VL Nombre de titre Nombre des actionnaires	12 167 000 -1 528 263 802 103 161 -6 760 689 5 771 746 121 670 216	11 590 800 -757 455 335 48 794 -7 626 782 4 467 390 115 908 223

4- Notes sur l'état de résultats

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 30-06-2007 la somme de 101 904 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	30-06-2007	30-06-2006
<u>Dividendes</u> <u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	93 085 8 820	96 425 3 011
Total	101 904	99 436

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2007 à 19 761 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2007 au 30-06-2007 sur les certificats de dépôt et se détaillent ainsi :

Intérêts	30.06.2007	30.06.2006
Certificat de dépôt	19 761	3 294
Total	19 761	3 294

3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2007 à 11 474 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2007	30.06.2006
Rémunération du gestionnaire Rémunération du dépositaire	13 931 585	9 361 592
Total	14 516	9 953

4-4 Autres charges:

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2007 à 11 474 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2007	30.06.2006
Redevance C.M.F Honoraires du Commissaire aux comptes Jetons de présence Rémunération du Président du Conseil T.C.L Autres charges	3 096 5 816 1 238 1 062 261	2 125 5 816 832 1059 401
Total	11 474	10 233

4-5 Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements / actif net soit : 14 516 / 5 771 746 = 0.25 %
- Autres charges / actif net soit : 11 474 / 5 771 746 = 0,20 %
- 4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services. la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.